

## PROCES – VERBAL

### COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 11 FEVRIER 2019  
A : MONTGERMONT (35)

---

**Présents** : MM. Alain LEAUTE, Marcel DELEON, Alain OLLIVIER-HENRY, Jo STEPHAN, Jean-Michel AVRIL

---

#### **CAS PARTICULIERS**

- 29 - LE NAOUR Nicolas licence 2247712759 démission de l'US QUIMPERLE pour MELLAC, absence de dossier médical est considéré comme démissionnaire, ne couvre aucun des 2 clubs pour la saison.
- 29 - Courrier de Quimper Ergué Armel (R2) demandant des précisions concernant la situation du club vis-à-vis du STATUT  
Le Président lui fera une réponse.

#### **DIVERS**

Changements de club voir annexe 1

La commission a arrêté la liste des clubs FFF et Ligue en infraction et fixé les amendes au 31/01/2019 ; Le tableau des clubs en infraction paraîtra sur le site de la LBF avant le 28 février. Le nombre de clubs en infraction avec le statut en LBF est de 190 contre 169 en 2017/18 et 203 en 2016/17.

*La présente décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 94 des Règlements de la LBF.*

**Le Président,  
A. LEAUTE**

**Le Secrétaire,  
J. STEPHAN**